

ARRÊTÉ

**Portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire
3^{ème} catégorie**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PÉRONNAS

VU l'article L3321-1 du code de la santé publique,

VU la demande présentée par :

Madame LAURENT Marie-Christine

Le 13 avril 2024

Représentant l'association ADSB de Péronnas

En qualité de : Trésorière

Adresse de l'association : 89 rue de la poste 01960 Péronnas

Nom de la manifestation : Pièce de théâtre

Adresse de la manifestation : Auditorium de Péronnas

pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire pour la manifestation à PÉRONNAS,
le vendredi 03 mai 2024 de 18h à 24h.

ARRÊTE

ARTICLE I – Madame LAURENT Marie-Christine **AUTORISÉE** à ouvrir un débit de boissons temporaire à PÉRONNAS.

ARTICLE II – Cette ouverture de débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie se tiendra à l'Auditorium de Péronnas le :

vendredi 03 mai 2024 de 18h à 24h.

ARTICLE III : Les agents de la Police Municipale de PÉRONNAS sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Madame LAURENT Marie-Christine, 89 rue de la poste 01960 Péronnas
- Messieurs les agents de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Fait à PÉRONNAS, le 15 avril 2024

Le Maire



Hélène CÉDILEAU